



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **15 décembre 2017**

Délibération n° 2017-2442

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Organisation d'un voyage de mémoire à Auschwitz-Birkenau - Année scolaire 2017-2018 - Convention de groupement de commandes avec le Département du Rhône

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller délégué Desbos

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 28 novembre 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : lundi 18 décembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, MM. Berthilier, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jeandin, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : Mmes Bouzerda (pouvoir à M. Brumm), Laurent (pouvoir à M. Butin), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Bernard (pouvoir à M. Sannino), Mmes Beauteemps (pouvoir à M. Quiniou), Berra (pouvoir à Mme Crespy), MM. Blache (pouvoir à M. Rantonnet), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Gouverneyre (pouvoir à M. Colin), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Mme Leclerc (pouvoir à M. Fromain), M. Passi, Mme Piantoni (pouvoir à Mme Hobert), M. Rudigoz (pouvoir à Mme Panassier).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot.

**Conseil du 15 décembre 2017****Délibération n° 2017-2442**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Organisation d'un voyage de mémoire à Auschwitz-Birkenau - Année scolaire 2017-2018 - Convention de groupement de commandes avec le Département du Rhône**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 23 novembre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Depuis 1995 et jusqu'à la création de la Métropole de Lyon, le Département du Rhône organisait chaque année, pour 15 collèges, un voyage de mémoire à Auschwitz et Birkenau, en présence de rescapés des camps d'extermination et de certaines personnalités.

Le Département du Rhône et la Métropole ont décidé de maintenir ce dispositif. Dans ce cadre, ils ont organisé conjointement, les 8 et 9 mars 2017 ce voyage en faveur de 135 collégiens dont 90 scolarisés sur le territoire métropolitain répartis au sein de 10 collèges.

Ces 10 collèges ont été sélectionnés par un jury composé de rescapés et de personnes qualifiées suite à un appel à candidature.

Il est proposé de renouveler en 2018 un déplacement conjointement avec le Département du Rhône. Pour cette nouvelle édition, le Département sera constitué d'un groupe de participants de 44 personnes au lieu de 64 personnes comme les précédents voyages. La Métropole, de son côté, reconduit le même nombre de participants, soit 165 personnes.

Ce voyage durera 2 jours, les 25 et 26 avril 2018. Les collégiens visiteront le premier jour le ghetto de Cracovie sur les lieux du tournage du film La liste de Schindler, visite comprenant le quartier juif de Kazimierz et l'usine d'Oskar Schindler. Le second jour, ils se rendront au camp-musée d'Auschwitz, camp de travail puis d'extermination et le camp de Birkenau, camp d'extermination.

Ces journées "études et mémoire" sont organisées en partenariat avec l'association "Les fils et filles des déportés juifs de France" et avec le soutien de la Fondation pour la mémoire de la Shoah.

L'objectif de ce voyage, réservé à des collégiens de 3<sup>e</sup>, est de développer chez eux la pratique d'une citoyenneté active, solidaire et éclairée. Ce voyage participe de la prise de conscience des collégiens des risques engendrés par le racisme et la xénophobie. Les conditions dans lesquelles ce voyage est organisé lui donnent un caractère tout à fait particulier : tout en permettant aux collégiens d'approcher une période dramatique de l'histoire de manière directe, cette expérience revêt une importance singulière grâce à la participation d'anciens déportés de camps d'Auschwitz et de Birkenau qui deviennent guides le temps du voyage.

Les besoins en matière d'organisation de ce voyage nécessitent le lancement d'une nouvelle consultation. Celui-ci concernerait, au mieux, 169 participants : 123 collégiens, 13 professeurs accompagnants, 24 personnalités et agents de la Métropole et du Département du Rhône, et 9 personnalités représentant les rescapés ou descendants de rescapés et leurs accompagnants.

Dans ce cadre, afin d'obtenir les meilleures conditions financières possibles, il apparaît opportun de mutualiser les achats de prestations relatives aux déplacements des 2 collectivités.

L'objet de la présente délibération est de constituer, entre la Métropole et le Département du Rhône, un groupement de commandes, conformément à l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.

Une convention de groupement de commandes définit les modalités d'organisation des achats et de fonctionnement du groupement.

Ce groupement de commandes aura spécifiquement pour objet l'achat de prestations liées aux déplacements des participants.

Il donnera lieu à la conclusion d'un marché entre la Métropole et le Département du Rhône, d'une part et l'opérateur économique qui en sera titulaire, d'autre part.

La Métropole sera désignée comme coordonnateur ayant la qualité de pouvoir adjudicateur pour la passation et la notification du marché, conformément aux dispositions de l'article 28-II de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015. Chacun des membres du groupement assurera, pour ce qui le concerne, son exécution.

Les dépenses de l'opération seront réparties entre les membres du groupement selon la clé de répartition suivante pour un montant maximum du marché de 90 000 € TTC :

- 74 % à la charge de la Métropole,
- 26 % à la charge du Département du Rhône.

Le prestataire émettra une facture à destination de chaque membre du groupement, selon la clé de répartition définie ci-dessus.

Chaque membre du groupement se chargera de solliciter de son côté la subvention auprès de la Fondation pour la mémoire de la Shoah ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

#### **DELIBERE**

##### **1° - Approuve :**

a) - le principe d'un groupement de commandes entre la Métropole de Lyon et le Département du Rhône pour l'achat de prestations liées à l'organisation du voyage de mémoire à Auschwitz-Birkenau pour un total maximum de 169 participants,

b) - que le rôle de coordonnateur soit confié à la Métropole,

c) - la convention de groupement de commandes à passer entre la Métropole et le Département du Rhône.

##### **2° - Autorise** monsieur le Président à :

a) - signer ladite convention,

b) - solliciter auprès de la Fondation pour la mémoire de la Shoah, une subvention de fonctionnement,

c) - accomplir toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2018 - compte 6234 - fonction 221 - opération n° 0P34O3915A.

**4° - La somme** à encaisser sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2018 - compte 74788 - fonction 221 - opération n° 0P34O3915A.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 18 décembre 2017.**